



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 05_2025_60

L'An deux mil vingt-cinq, le 6 octobre 2025, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 01/10/2025

DATE D'AFFICHAGE : 01/10/2025

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 11 Nombre de votants : 18 Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, Mme Isabelle ARMAND, Mme Aurélie ADAM, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, Mme Virginie CORDIER, Mme Manuella SAINTEROSE, M. Arnaud CHERON, M. Joseph AFONSO, M. Christian TANAÏS, Jérôme ARMAND.

Excusé(es) représenté(es) : M. Pierre CAMBON procuration à M. Igor TRICKOVSKI, Mme Isabelle FLORY procuration à Mme Isabelle ARMAND ; M. Richard PELISSERO procuration à Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, M. Thierry ETIENNE procuration à M. Christian TANAÏS, M. Hugues MASLARD procuration à Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Louis BREC procuration à Mme Manuella SAINTEROSE, Mme Emeline LESAGE BORDIER procuration à Mme Virginie CORDIER.

Excusé(es) non représenté(es) :

Absents(es) : Mme Stéphanie MARTINI.

Secrétaire de Séance : M. Christian TANAÏS.

OBJET : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY.

VU le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment l'article L5211-39 ;

CONSIDERANT les statuts de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay en vigueur ;

CONSIDERANT l'examen du rapport d'activité de l'année 2024 de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay réalisé en Conférence des Maires le 18 juin 2025 ;

CONSIDERANT qu'il est fait obligation au président de chaque établissement public de coopération intercommunale de transmettre, avant le 30 septembre de chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant les activités de l'établissement ;

CONSIDERANT qu'il convient au conseil municipal de Villejust de prendre acte dudit rapport d'activités ;

CONSIDERANT l'avis de la commission municipale en date du 22 septembre 2025 ;

CONSIDERANT le rapport de Monsieur Le Maire ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND ACTE de la communication du rapport d'activité 2024 de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay tel que présenté en séance.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 06/10/2025*

*Le Maire,
Igor TRICKOVSKI*

